



Nom du produit :	PPE
Beck/Arnley Power Steering Fluid 252-0020, 12 x 12oz Case	 

Date de révision : 2015-05-30

Numéro de révision: 1

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Beck/Arnley Power Steering Fluid , 12 x 12oz Case

Autres moyens d'identification

Code du produit : 252-0020

Synonymes Non disponible

1.2 Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Lubrifiant Des véhicules à moteur

Utilisations contre-indiquées Aucun renseignement disponible

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Distribué par Beck/Arnley Inc.
2375 Midway Lane Smyrna, TN 37167
Téléphone: 615-220-3200
E-mail: beccustomerservice@beckarnley.com

Numéro de téléphone d'urgence 24 heures sur 24 INFOTRAC
1-800-535-5053

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification

Ce matériau n'est pas considéré comme dangereux en vertu de la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de l'OSHA datant de 2012 (29 CFR 1910.1200) et le SIMDUT 2015

Toxicité aiguë - orale	Non classé
Toxicité aiguë - cutanée	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (gaz)	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (vapeurs)	Non classé
Toxicité aiguë - inhalation (poussières/brouillards)	Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Non classé
Sensibilisation des voies respiratoires	Non classé
Sensibilisation de la peau	Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	Non classé
Cancérogénicité	Non classé
Toxicité pour la reproduction	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Non classé
Toxicité par aspiration	Non classé
Dangers physiques	Aucun

2.2. Éléments d'étiquetage

Substance ou mélange non dangereux selon le Système général harmonisé (SGH)

HNOC (danger non classé autrement)

Non applicable

2.3 Autres informations

Autres dangers

- Nocif pour les organismes aquatiques
- Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme

Toxicité aiguë inconnue

4.1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Composants n'entrant pas dans les risques associés à ce produit

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Actions à base minérale	MIXTURE	>95

4. PREMIERS SOINS

4.1 Premiers soins

Conseils Généraux	Si les symptômes persistent, appeler un médecin. Faire une copie de la fiche signalétique et l'apporter lors d'un traitement médical.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. Après avoir rincé une première fois, enlever toute lentille de contact et continuer à rincer pendant au moins 15 minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
Contact avec la peau	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Inhalation	Déplacer à l'air frais en cas d'inhalation accidentelle de vapeurs. Administrer de l'oxygène si la respiration est difficile. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle. Appeler immédiatement un médecin.
Ingestion	Ne pas provoquer de vomissements sans une consultation médicale. Si la personne atteinte vomit naturellement, elle doit être penchée vers l'avant afin de réduire les risques d'aspiration. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection pour les secouristes	Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

4.2 Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

Symptômes	Aucun renseignement disponible.
------------------	---------------------------------

4.3 Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Notes au médecin	Traiter en fonction des symptômes.
-------------------------	------------------------------------

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Propriétés d'inflammabilité	NFPA: Classer IIIB le Liquide Combustible
------------------------------------	---

5.1 Agents extincteurs appropriés

Utiliser des mesures d'extinctions appropriées aux circonstances locales et à l'environnement immédiat

Moyens d'extinction inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau solide pour éviter la dispersion et la propagation du feu.

5.2 Risques spécifiques de la substance chimique

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Produits de combustion dangereux:

Pendant un feu, la fumée peut contenir la matière originale en plus des produits de combustion de composition variable qui peut être toxique et / ou agaçante. Les produits de combustion peuvent inclure et ne sont pas limités, Oxydes d'azote (NOx), oxydes de phosphore, Oxydes de soufre, et Oxydes de carbone.

5.3 Équipements spéciaux pour la protection des intervenants

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions personnelles Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Éviter de respirer les vapeurs ou la brume. S'assurer une ventilation adéquate.

6.2 Précautions environnementales

Précautions environnementales Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires. Grandes Flaques : Digue loin en avant de flaque liquide pour le rétablissement et la disposition postérieurs. Empêchez l'entrée dans des voies d'eau, des égouts, des sous-sols ou des secteurs confinés.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

Gestion De Flaque

FLAQUES De Terre Éliminez les sources d'allumage. Empêchez l'exercice additionnel le matériel, si possible pour faire ainsi sans risque. Pour de petites flaques mettez en application les procédures de nettoyage ; pour de grandes flaques met en application le public de procédures et, si dans le secteur public, de subsistance de nettoyage loin et les autorités de conseil. En outre, si ce produit sujet à CERCLA rapportant (voir l'information de normalisation de la section 15) pour informer le centre national de réponse.

FLAQUES DE L'EAU Empêchez les égouts entrants liquides, les cours d'eau, ou les bas secteurs. Contenez le liquide renversé avec le sable ou la terre. Récupérez par le pompage ou avec l'ouate appropriée. Si le liquide est trop visqueux pour le pompage, éraflez vers le haut. Consultez un expert en disposition ou matériel récupéré et assurez la conformité aux règlements locaux de disposition.

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manutention Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Tenir à l'abri des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'inflammation. Prendre les mesures nécessaires pour éviter une décharge d'électricité statique (qui pourrait causer l'inflammation de vapeurs organiques).

Précautions pour la manipulation sans danger A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposage Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé.

Incompatible Materials and/or Coatings Aucun renseignement disponible

8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

Directives relatives à l'exposition Ce produit ne contient aucune matière dangereuse pour laquelle les organismes de réglementation de la région ont établi des limites d'exposition en milieu de travail

Autres directives d'exposition (Si Produit)

Nom chimique	OSHA PEL	ACGIH TLV	LEMT ACGIH (STEL)	NIOSH REL TWA	ILA IHG	ILA ROEG	ILA limite d'exposition interne
Huiler de la brume, le minéral	TWA: 5 mg/m ³	TWA: 5 mg/m ³		TWA 5 mg/m ³ ST 10 mg/m ³			

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Pour mettre en place les contrôles techniques et choisir l'équipement de protection approprié, tenir compte des risques potentiels associés à ce produit (voir l'article 2), des limites d'exposition, des précautions à prendre et des autres substances présentes sur le lieu de travail. Si les pratiques de travail ou les contrôles techniques ne parviennent pas à empêcher l'exposition à des concentrations toxiques de ce produit, il est recommandé d'utiliser l'équipement de protection indiqué ci-dessous. L'utilisateur doit lire attentivement toutes les instructions et restrictions fournies avec l'équipement, car la protection est habituellement temporaire ou assurée uniquement dans certaines conditions.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Des lunettes de sécurité pourvues d'écrans latéraux sont recommandées comme protection minimale dans les environnements industriels. Si des éclaboussures sont susceptibles de se produire, porter des lunettes de protection étanches ou un masque protecteur.

Protection de la peau Porter des gants/des vêtements de protection. Porter des vêtements imperméables propres en cas d'éclaboussures ou de vaporisation du produit. Les vêtements de protection peuvent comprendre des chemises ou vestes à longues manches, des tabliers ou une blouse de laboratoire. **Type de Gant** : Néoprène, Nitriles.

Protection respiratoire Si les limites d'exposition sont dépassées ou qu'une irritation est observée, un appareil de protection respiratoire approuvé par NIOSH/MSHA doit être porté. Un appareil respiratoire à pression positive et à adduction d'air peut être exigé pour des concentrations élevées du contaminant en suspension dans l'air. La protection respiratoire doit être fournie en conformité avec les réglementations locales actuelles.

Considérations générales sur l'hygiène Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	ambre / clair
État physique	Liquide
Odeur	douce
Seuil de perception de l'odeur	Aucun renseignement disponible
pH	Non applicable
Point de fusion / intervalle de fusion	Non applicable
Point d'ébullition / intervalle d'ébullition	Aucun renseignement disponible

Symptômes Aucun renseignement disponible

11.3 Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée Aucun renseignement disponible.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Aucun renseignement disponible.

Sensibilisation Aucun renseignement disponible.

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible.

11.4 Carcinogenicity

Cancérogénicité Aucun composant de ce produit présent à une concentration plus grande que ou égale à 0,1 % n'a été identifié comme cancérigène connu ou possible par le NTP, IARC, OSHA, ou ACGIH
Les huiles à base de pétrole contenues dans ce produit ont été finement raffinées au moyen de procédés divers, incluant l'extraction des solvants, l'hydrotraitement et le déparaffinage, pour éliminer les hydrocarbures aromatiques et améliorer les caractéristiques de rendement. Toutes les huiles sont conformes au critère IP-346 et contiennent donc moins de 3 % d'hydrocarbure aromatique polycyclique; aucune de ces huiles ne sont inscrites sur la liste des produits carcinogènes des organismes NTP, IARC et OSHA

Légende:

NTP: (programme national de toxicologie), ACGIH: (American Conference of Governmental Industrial Hygienists), Groupe 1 - Cancérogène pour l'homme OSHA: (Occupational Safety & Health Administration)

Effets sur la reproduction Non disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu.

STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible.

11.5 Toxicité aiguë

Toxicité aiguë inconnue 4.1 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du document du SGH .

Informations sur le produit (Estimé)

ETAmél (orale) 5571 mg/kg
ETAmél (cutané) 2228 mg/kg
ETAmél (inhalation-poussière/brouillard) 5.5 mg/l

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

12.1 Écotoxicité

Effets écotoxicologiques	Les plantes et les animaux peuvent subir des effets nocifs et même mortels s'ils sont couverts de produits pétroliers. En général, les huiles de graissage (minérales) à base de pétrole flottent sur l'eau. Dans les cours d'eau à débit lent ou les eaux stagnantes, une nappe d'huile peut couvrir une vaste surface. Ainsi, cette nappe d'huile pourrait limiter, ou même éliminer le transfert d'oxygène atmosphérique non perturbé dans l'eau. Au fil du temps, si cette nappe n'est pas éliminée, le manque d'oxygène dans les cours d'eau pourrait suffire à tuer des poissons ou créer un environnement anaérobie.
Toxicité aquatique inconnue	0.50 % du mélange est constitué de composants dont le risque qu'ils présentent pour l'environnement aquatique n'est pas connu
12.2 Persistance et dégradabilité	Aucun renseignement disponible.
12.3 Bioaccumulación / Acumulación	Aucun renseignement disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Aucun renseignement disponible
Évaluation des substances PBT et vPvB	Aucun renseignement disponible
12.5 Autres effets adverses:	Aucun renseignement disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

La classification des flux de déchets caractéristique et réglementaires dangers peut changer avec l'utilisation du produit. Par conséquent, il est de la responsabilité de l'utilisateur afin de déterminer les méthodes de stockage, de transport, de traitement ou d'élimination adéquates pour matériaux usé et les résidus au moment de la disposition.

Pour minimiser l'exposition, voir Section 8 (Contrôle de l'exposition / protection individuelle) de la SDS.

Méthodes d'élimination	Ce produit, tel que fourni, ne représente pas un déchet dangereux selon les règlements fédéraux (40 CFR 261). Ce produit pourrait devenir un déchet dangereux s'il est mélangé ou mis en contact avec un déchet dangereux, si des apports chimiques sont effectués à ce produit ou si le produit est traité ou altéré autrement. Consultez le règlement 40 CFR 261 pour vérifier si le produit altéré est un déchet dangereux. Consultez les règlements fédéraux, régionaux ou locaux pour des exigences supplémentaires.
Emballage contaminé	Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<u>DOT</u>	Non réglementé
<u>IATA</u>	Non réglementé
<u>IMDG/IMO</u>	Non réglementé

15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

Inventaires internationaux

TSCA	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
DSL	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
NDSL	Non inscrit(e)
EINECS	N'est pas conforme à (aux)
ELINCS	Non inscrit(e)
ENCS	N'est pas conforme à (aux)
Chine	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
KECL	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
PICCS	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
AICS	N'est pas conforme à (aux)
NZIoC	Tous les ingrédients se trouvent sur l'inventaire ou sont exempts de l'inscription à l'inventaire
Mexique	N'est pas conforme à (aux)

Les É.-U

Règlements fédéraux

SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

Classification de risque SARA 311/312

Danger aigu pour la santé	Non
Danger chronique pour la santé	Non
Risque d'incendie	Non
Risque d'échappement soudain de la pression	Non
Danger de réaction	Non

CERCLA/SARA 302 & 304

Sections 302 et 304 du Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986 (SARA Title III) Ce produit contient des substances chimiques soumises aux obligations de déclaration du Titre 40 du Code of Federal Regulations, Part 355.

Nom chimique	No. CAS	% en poids	RQ	TPQ
Ethylènediamine	107-15-3	<0.01	5000 lb final RQ 2270 kg final RQ	10000 lb TPQ
BENZÈNE	71-43-2	<0.01	10 lb final RQ 4.54 kg final RQ	

L'Air Pur Acte, Section 112 Polluants atmosphériques dangereux (HAPS) (voir 40 CFR 61)

Ce produit contient le suivre HAPS

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Données HAPS
BENZÈNE	71-43-2	<0.01	X

CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit contient les substances suivantes qui sont des polluants réglementés conformément à la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42)

Nom chimique	No. CAS	% en poids	U.S. - CWA (Clean Water Act)
Zinc alkyl dithiophosphate	68457-79-4	<1	X
Ethylènediamine	107-15-3	<0.01	X
BENZÈNE	71-43-2	<0.01	X

Réglementation des États

Proposition 65 de la Californie

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Proposition 65 en Californie	Safe Harbor limites de toxicité de la reproduction (MADLS)	Safe Harbor limites pour les produits chimiques causant le cancer (NSRLs)
BENZÈNE	71-43-2	<0.01	Carcinogen Developmental Male Reproductive	24µg/dayoral 49µg/dayinhalation	6.4 µg/day oral 13 µg/day inhalation

Droit à l'information des États

Nom chimique	No. CAS	New Jersey
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-65-0	X
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	X
Les distillats de pétrole, dissolvant-raffiné paraffinic lourd	64741-88-4	X
Poly long chain alkyl methacrylate	742890923-5216	X
Petroleum distillates, hydro-treated heavy paraffinic	64742-54-7	X

Nom chimique	No. CAS	Massachusetts
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	X

Nom chimique	No. CAS	Pennsylvanie
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), déparaffinées au solvant	64742-65-0	X
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités	64742-55-8	X
Poly long chain alkyl methacrylate	742890923-5216	X

Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey :

Conformément à la loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Right-to-Know Act) L. 1983 Chapitre 315 N.J.S.A. 34:5A-1 et suiv., le produit doit être marqué et identifié comme suit : HUILE DE PÉTROLE (fluide pour transmissions automatiques)

Canada

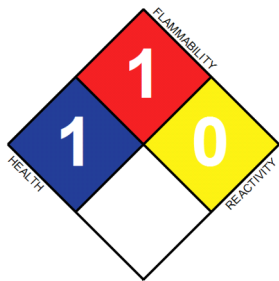
Ce matériau a été classé en accord avec le règlement du SIMDUT 2015

Nom chimique	No. CAS	% en poids	NPRI
Fumaric Acid	742890923-5104	<0.01	

Légende

INRP - Inventaire national des rejets de polluants

16. AUTRES INFORMATIONS



NFPA

Santé: 1

Inflammabilité : 1

Instabilité 0

Préparée par

Sam Fritsche

Date de révision :

2015-05-30

Sommaire de la révision

FDS au format SGH

Avis de non-responsabilité:

Les renseignements fournis dans cette fiche signalétique sont exacts à notre connaissance, au moment de leur publication. Ces renseignements sont fournis uniquement à titre informatif pour vous permettre de manipuler le produit et de l'utiliser, de le transformer, de l'entreposer, de le transporter, de le mettre au rebut ou à l'air libre en toute sécurité, par conséquent, ils ne doivent pas en aucun cas être interprétés comme une garantie ou une norme de qualité. Ces renseignements s'appliquent uniquement au produit spécifié dans le présent document et peuvent ne pas être valables si le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits ou tout processus, sauf s'il y a une mention à cet effet dans le texte.

Fin de la fiche signalétique